

Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal
Séance du 15 février 2024

DÉLIBÉRATION N° 007/2024

PROGRAMME DES ACTIONS DE PRÉVENTION DU SERVICE
MÉDIATION ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

L'an deux mille vingt-quatre,

Le quinze février à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 9 février 2024.

Etaient présents :

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, Mme Guiu, M. Faës, Mme Coirier, M. Brianceau, Mme Daire-Chaboy, M. Quéraud, Mme Fond, M. Gaglione, Mme Paquereau, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Quénéa, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Desgranges, M. Gellusseau, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, Mme Uzunpinar, M. Jegouic, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

M. Soccoja (pouvoir à M. Vendé), M. Jéhan (pouvoir à M. Faës), Mme Gallais (pouvoir à Mme Coirier), Mme Leray (pouvoir à M. Audubert), M. Mabon (pouvoir à M. Brianceau), Mme Bennani (pouvoir à M. Louarn), M. Marion (pouvoir à M. Quénéa)

Absents non excusés :

M. Le Forestier, conseiller municipal

Loïc Chusseau a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024

OBJET : PROGRAMME DES ACTIONS DE PRÉVENTION DU SERVICE MÉDIATION ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE :

M. Jean-Christophe Faës donne lecture de l'exposé suivant :

L'activité du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est guidée par la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD). Cette feuille de route a été validée par les partenaires en réunion plénière en octobre 2021 et en Bureau Municipal en mars 2022. L'ensemble des actions de prévention de délinquance menées sur le territoire, dirigées par la Ville, a donc vocation à s'inscrire dans cette stratégie.

Le service Médiation est le principal service de la Ville participant au CLSPD. À ce titre, le service propose différentes actions de prévention de la délinquance. Toutes s'inscrivent dans un des axes de la STSPD, que ce soit par le public ciblé ou la thématique concernée.

Sur l'année 2023, les médiateurs et médiatrices du service Médiation & Prévention de la délinquance ont réalisé les actions suivantes :

- Actions de prévention multiples en partenariat avec la Semitan ;
- Action sécurité routière ;
- Action de prévention des violences faites aux femmes, dans le cadre de la journée ;
- Projet concerté autour du handisport et du sport adapté (report de 2022) ;
- Action de prévention de la délinquance par l'insertion par l'emploi « Les buts de l'emploi » (report de 2022) ;
- Action de prévention de la délinquance par la cohésion sociale & l'accompagnement social (report de 2022) ;

Ces projets ont fait chacun l'objet d'un bilan détaillé. L'enjeu pour l'équipe était de capitaliser sur le retour d'expérience de cette année pour reproduire en 2024 des formats déjà utilisés mais avec des thématiques et une approche différente, tout en travaillant sur les marges de progression identifiées lors des bilans et en mettant de côté des projets ayant déjà eu lieu plusieurs années de suite.

Les projets d'actions pour l'année 2024 sont au nombre de 4. Ils ont, à date, différents états d'avancement. Les médiateurs sont notamment en phase d'échanges avec les partenaires concernés (internes et externes) afin de définir conjointement les modalités de réalisation de chaque action pour s'adapter aux contraintes de chacun.

Projet : Action sécurité routière :

- Objectif :
 - Renforcer et sécuriser la pratique du vélo parmi le public scolaire ;
 - Proposer une offre de prévention en sécurité routière aux établissements scolaires rezéens (9-10 ans) ;
 - Renforcer l'interconnaissance entre les jeunes et les médiateurs Ville et Naolib
 - Développer le partenariat du service à l'échelle locale et métropolitaine,
- Action & public-cible : Proposer un évènement sur 2 journées, place Odette Robert avec des pôles d'activités divers (parcours vélo, quizz, initiation aux gestes de premiers secours, bons usages des transports en commun...) animés par les partenaires et coordonnés par le service médiation de la ville ; 9-10 ans, classes de CM2 ou CM1-CM2 ;
- Partenaires : Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR), Département de Loire-Atlantique, Naolib, Préfecture Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), Association des paralysés de France, Association Prévention MAIF (quizz, jeu vrai/faux), l'ARPEJ-Rezé, le service manifestation et logistique de la ville de Rezé, le service restauration ville de Rezé ;
- Date / période : 06-07/06/2024.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024

Projet : Action prévention addiction jeunes :

- Objectif :
 - De sensibiliser du public jeune aux risques induits par la consommation de produits addictifs ;
 - De créer des moments d'échanges entre les jeunes, les médiateurs de la Ville et les intervenants (partenaires) présents sur chaque action. Notamment afin de renforcer l'interconnaissance entre jeunes et médiateurs.
- Action & public-cible : Chaque temps sera organisé de la même façon :
 - Temps d'action de prévention, avec intervention du partenaire ou de l'intervenant concerné
 - Activité / temps d'animation en après-midi
 - Jeunes entre 12 et 15 ans, avec un focus sur des jeunes résidant en quartier prioritaire, fréquentant le quartier prioritaire ou résidant en quartier de veille
- Partenaires : intervenant spécialisé dans les actions de prévention des addictions (en cours de sélection) ;
- Date / période : octobre 2024.

Projet : Action égalité filles / garçons par le sport :

- Objectif :
 - Proposer une activité hors quartier aux jeunes identifiés comme étant en déshérence sur l'espace public ;
 - Rendre visible les jeunes filles du quartier via leur participation à une activité commune avec les garçons, sur un équipement public ;
 - Renforcer l'interconnaissance filles/garçons afin de réduire les comportements sexistes et stigmatisants.
- Action & public-cible : Cette action a pour but de mobiliser garçons et filles entre 12 et 16 ans, qu'ils soient ou non déjà adhérents d'un club sportif, mais le but est de réussir à cibler des jeunes éloignés des structures ;
- Partenaires : Afin de profiter au mieux de cet évènement mixte, nous souhaiterions faire intervenir l'association Réso'nantes sur la thématique de l'égalité filles / garçons. Afin de mobiliser les filles et les garçons, nous allons faire de l'aller-vers sur les quartiers mais également voir si un partenariat avec certains clubs de la ville est possible
- Date / période : La période ciblée pour le déroulement de cette action est avril - mai 2024 (à préciser).

Projet : Action prévention de la violence chez les jeunes :

- Objectif :
 - Proposer des tournois de football aux jeunes et particulièrement ceux en déshérence sur les différents quartiers de la ville mais également de la métropole.
 - Sensibiliser les jeunes aux conséquences des actes violents envers les professionnels présents sur les quartiers ou dans le sport, avec la participation des différents partenaires, essentiellement SDIS, NAOLIB et les arbitres de la ligue de football.
 - Favoriser les rencontres inter-quartier dans le but de créer du dialogue entre les jeunes issus de quartiers différents et de prévenir les rixes inter quartiers.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024

- Action & public-cible : Le service Médiation & Prévention de la Délinquance de la Ville de Rezé en propose d'organiser 4 temps forts de prévention des violences via des tournois de football :
- Partenaires : Médiation Naolib (co-pilote), Rezé Social Club, Ville de Nantes, Ville de Saint-Herblain, Nantes Métropole, SDIS 44, Ligue de Football de Loire Atlantique, ADPS, service Jeunesse & Citoyenneté.
- Date / période :
 - 01/03/2024 : Tournoi inter bailleurs ;
 - Mars 2024 : Mini-tournoi n°1 ;
 - 06/2024 : tournoi inter QPV ;
 - Septembre 2024 : Mini tournoi n°2.

Le conseil municipal,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 22 janvier 2024,

Vu l'avis de la commission transitions et inclusions territoriales du 31 janvier 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'approuver la mise en place des projets d'action de prévention, sous réserve des contraintes financières et techniques.
- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les documents en lien avec les demandes de subvention pour financer ces projets.
- Autorise Madame la Maire ou l'adjoint délégué à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le secrétaire de séance,
Loïc Chusseau



La maire,
Agnès Bourgeois

